



Mariage mixte avec un aphasique en France

Par **albkk**, le **27/11/2012** à **18:10**

Bonjour je suis français , réside en Thaïlande , veux épouser, en France, la personne avec qui je suis passé depuis 2003, qui a fait un AVC la laissant incapable de s'exprimer, ce après quatre mois de reéducation.

J'aimerais savoir quelles sont les possibilités qui s'offrent à nous et quels sont les documents à fournir, d'autant qu'une entrevue me semble perdue d'avance tant du point de vue de la communication que de la barrière de la langue (il est à noter que le visa pour une venue en France pour célébrer cette union n'est pas un problème)

Merci